





Hébergement

Candidature Initiale	Renouvellement
La présente convention est signée entre :	
 Le porteur du projet de labellisation d Duras, d'une part : 	le la destination Pays de Bergerac et
QUAI CYRANO	
1 rue des Récollets 24100 BERGERAC	
Tel : 05 53 57 03 11 e-mail : contact@quai- Représenté par Pascal PREVOT en qualité d	
 Le partenaire du réseau Vignobles & [part : 	Découvertes du Pays de Bergerac, d'autre
Nom de l'établissement :	
Nom et Prénom du représentant :	
Téléphone:	
Email:	
Adresse:	
Type d'hébergement :	
Période d'ouverture :	
2- Critères à Respecter *	
*Tous les critères sont obligatoires	
 Être classé (en étoiles -*- hôtel, campi meublé). 	ing, résidence hôtelière/de tourisme,
Date d'obtention du classement (joindre at	testation) :
 Pour les chambres d'hôtes, avoir un la 	ıbel qualité national ou territorial (ex : Gîtes
de France, Clévacances, Chambres	d'hôtes références, Bienvenue à la ferme,
Thank you for coming, Fleur de soleil), Indiquez le nom du label et le niveau	ou porter la marque Qualité Tourisme de gamme : oui / non
 Être situé dans les vignes ou dans un e Remarque : 	

•	Accueillir dans une langue étrangère au moins, préciser :		
•	Disposer d'un site internet :		

- Proposer une prestation en lien direct avec le vignoble :
- Soit, informer, sensibiliser au vignoble avec une information dans l'espace privatif du client (chambre, studio ...) et dans les espaces communs (documentation, livres, espace dédié ...) : oui / non

Soit, être un relais d'information vers les autres prestataires touristiques labellisés : oui / non

Remplir **un des critères parmi ceux énoncés ci-dessous** (entourer les critères correspondant):

- Être un hébergement de charme (habitat caractéristique local) ou chez le vigneron.
- Proposer des prestations relatives à l'univers du vin : dégustation, spa, visite découverte.
- Proposer des prestations relatives aux produits du terroir ou valorisant l'artisanat local.
- Avoir un site internet traduit dans une langue étrangère au moins, préciser :
- Être lauréat du Prix National de l'Œnotourisme
- Proposer la réservation en liane

3- Engagements

Le prestataire s'engage à :

- Respecter l'intégralité des critères du label national Vignobles & Découvertes et à se plier aux éventuels contrôles du respect des différents critères.
- Apposer la plaque « Vignobles & Découvertes » de façon visible (à l'entrée du site ou à l'accueil),
- Intégrer le logo sur son site internet et ses documents de communication et insérer un lien vers les sites des pilotes et des chefs de file du territoire.
- Renvoyer la clientèle vers les autres prestataires porteurs de la marque, lorsque la prestation répond à la demande du visiteur/client/touriste.
- Participer aux actions d'animation entreprises par le réseau.
- Le partenaire déclare être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession, conformément au

- point 5.3 du règlement d'usage ; notamment, concernant la réglementation sur les établissements recevant du public (ERP).
- Le porteur de projet et son partenaire s'engagent à prôner et à pratiquer la consommation responsable.
- Le partenaire s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises.
- Le partenaire s'engage à respecter, maintenir, voire améliorer les points cités cidessus.

La commission de labellisation se réserve le droit de radier tout établissement ne respectant pas un ou des critères du label. Le prestataire devra alors cesser d'utiliser les outils de communication du label (logo et plaque).

Cet engagement est signé pour une durée égale à la validité du label pour la destination Pays de Bergerac et Duras.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant, une nouvelle candidature est nécessaire.

Fait	à	le	/	[,]
1 011	<u> </u>		/	

Signature et cachet *

*signature non électronique

Le porteur du projet Quai Cyrano / Le Président Le partenaire candidat Rôle / Statut